

SANTÉ De pour alle

De nouvelles règles pour plus de greffes

Un code de bonne conduite pour développer le prélèvement d'organes sur des donneurs, dont le cœur a cessé de battre après l'arrêt de traitements devenus inutiles, a été publié par l'Agence de la biomédecine. Rendu possible depuis 2005 par la loi, ce type de prélèvement courant dans d'autres pays, ne s'était pas concrétisé dans les hôpitaux français, faute d'un texte pour les encadrer sur le plan médico-technique et éthique. L'Agence de la biomédecine a rédigé un document de 150 pages pour détailler les règles techniques de "bonnes pratiques" sur ces prélèvements après arrêt de traitement qu'elle a limités sur des patients âgés de 60 ans maximum. "La procédure va débuter dans les semaines qui viennent", a indiqué le professeur Olivier Bastien, directeur du prélèvement et de la greffe organes - tissus à l'Agence de la biomédecine.

Dans les hôpitaux étrangers où cette pratique est autorisée, ce type de prélèvements a permis d'augmenter de 10 à 40% le nombre de greffons disponibles. Ils concernent surtout les reins et, dans certains pays, le foie, les poumons, le pancréas.